La FFF accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets d'équipements et de développement du football

Construire ou rénover une installation, développer la pratique féminine, remettre en état un équipement après un sinistre ou élargir l'offre sportive : la Fédération Française de Football accompagne les collectivités territoriales aux côtés des clubs, des Ligues et des Districts.

À travers le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la FFF apporte un soutien financier aux projets qui améliorent les conditions de pratique et favorisent l'accès au football pour tous les publics.

Au Salon des Sports et Parasports 2026, organisé en parallèle du Salon des Maires et des Collectivités, la FFF présente les dispositifs mobilisables pour répondre aux besoins des territoires.

1. Le FAFA Équipement pour construire et moderniser les installations

Le FAFA Équipement soutient les projets portés par les collectivités territoriales en collaboration avec un club affilié à la FFF. Il contribue au financement d'installations adaptées aux besoins des pratiquants et à la vie des clubs.

Selon la nature des opérations et les critères du dispositif, cet accompagnement peut notamment concerner :

- la création ou la mise en conformité de vestiaires et de locaux sportifs ;
- la création, l'amélioration ou la rénovation de terrains en pelouse naturelle, hybride ou synthétique ;
- la création ou la modernisation d'un éclairage à LED ;
- la sécurisation des installations et la création de clubs houses ;
- des aménagements contribuant à améliorer la performance environnementale des équipements.

La FFF soutient également la création de terrains de Foot 5 et de Futsal à travers des dispositifs dédiés, afin de diversifier l'offre de pratique sur les territoires. Les Districts et les Ligues accompagnent les collectivités dans l'identification du dispositif adapté et la constitution de leur dossier.

2. Un nouveau Fonds de solidarité pour faire face aux situations exceptionnelles

Mis en place pour la saison 2026-2027 et doté d'un million d'euros par saison, le Fonds de solidarité du FAFA accompagne les clubs et les collectivités confrontés à une catastrophe naturelle, un accident grave ou des dégradations criminelles majeures compromettant la poursuite de leurs activités.

Pour les collectivités, il peut contribuer à la remise en état d'équipements structurants utilisés par un club affilié : terrains, vestiaires, éclairages ou locaux nécessaires à la vie associative. L'aide intervient en complément des indemnisations d'assurance et des autres soutiens mobilisés, sur la base du reste à charge.

Un volet distinct, réservé aux clubs, permet également de soutenir le remplacement de petit matériel endommagé ou détruit.

Les demandes doivent être déposées auprès du District dans les trois mois suivant l'événement, même si le montant de l'indemnisation de l'assurance n'est pas encore connu.

3. Toutes en Jeu pour mieux accueillir les pratiquantes

Dans le cadre de son engagement pour le développement du football féminin, la FFF renforce les aides aux équipements favorisant l'accueil des filles et des femmes.

Des abondements fédéraux peuvent compléter les financements attribués dans le cadre du FAFA :

- 10 000 € supplémentaires pour la création de vestiaires, avec un financement total minimum de 25 000 € ;
- 5 000 € supplémentaires pour la création d'un éclairage, avec un financement total minimum de 12 500 € ;
- 30 000 € supplémentaires pour la création d'un terrain de football à 8 éclairé en gazon synthétique, avec un financement total minimum de 60 000 €.

Ces aides sont soumises aux critères du dispositif et à la disponibilité des crédits. Elles s'appuient notamment sur une offre de pratique féminine existante et sur un projet de développement formalisé par le club.

Pour les projets de terrains de Foot 5 et de Futsal, l'existence ou la création d'une offre de pratique féminine constitue également une condition d'accès au financement.

4. Le Foot Santé pour élargir l'offre sportive des territoires

La FFF développe une offre de football tournée vers le bien-être, la remise en forme et le maintien d'une activité physique adaptée aux capacités de chacun. La licence Foot Santé permet de pratiquer, au sein d'un club et hors compétition, trois activités : **le Foot en marchant, le Fit Foot et le Golf Foot**.

Pour les collectivités, ces pratiques offrent des possibilités de développer l'activité physique et le lien social, notamment auprès des seniors et des personnes éloignées de la pratique sportive.

Les équipements accompagnés par la FFF peuvent ainsi accueillir des usages complémentaires : un terrain à effectif réduit peut - par exemple - servir à des séances de Foot en marchant.

En lien avec les clubs, les Districts et les Ligues, les collectivités peuvent intégrer ces activités à leur projet sportif local et élargir les publics accueillis dans leurs installations.

Vous avez un projet sur votre territoire

Contactez votre District ou votre Ligue régionale pour identifier les aides mobilisables, connaître les conditions d'éligibilité et préparer votre dossier.

Retrouvez les informations et les cahiers des charges sur **fff.fr/fafa**, et venez échanger avec les équipes de la FFF au **Pavillon 7, dans le village des fédérations du Salon des Sports et Parasports 2026**.